

Andenne, le 26.5.1931



VILLE D'ANDENNE

M^r

Revue

ce

41195
41210

Nous avons l'honneur de vous
remercier de nous faire connaître, pour votre
et courtoisie m'ont été au plus haut, et quel
peu vous feriez les papiers et les dépenses
nécessaires au presbytère.

Les commissions doivent être remis au
secrétariat communal avec date et heure
indiquées.

Les colles des cloches et de vin, ce dernier au
montant de 8919⁷, 51 sont déposés à l'Hôtel-
de-ville, où vous pouvez en prendre connaissance.

Verriez agréer, Messieurs, nos
salutations distinguées.

Par le Collège :

M. de Bourgmeister,
M. Selvin

Le Secrétaire,
E. S.

J.